

# Décision du 27/12/2019 modifiant la décision du 11/01/2017 prise en application de l'article R.5124-46 du CSP et modifiant le contenu de l'état des établissements pharmaceutiques visés aux 1<sup>°</sup> à 15<sup>°</sup> de l'article R.5124-2 du même code

[Décision du 27/12/2019 modifiant la décision du 11/01/2017 prise en application de l'article R.5124-46 du CSP et modifiant le contenu de l'état des établissements pharmaceutiques visés aux 1<sup>°</sup> à 15<sup>°</sup> de l'article R.5124-2 du même code.](#)  
(31/12/2019)